



**CHARTRE PARTENARIALE DES BONNES PRATIQUES
POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS
FERROVIAIRES AU NORD DE TOULOUSE**

FEVRIER 2023



Préambule

La Fédération Régionale des Travaux Publics (F RTP) d'Occitanie - délégation Pyrénées et SNCF Réseau sont convenues de la signature d'une charte partenariale, afin de pourvoir aux besoins occasionnés par la réalisation des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT), projet structurant inclus dans le Grand Projet du Sud-Ouest -GPSO.

Pour la Région Occitanie, le GPSO consiste principalement en la création d'une ligne nouvelle sur l'axe Bordeaux-Toulouse et en la mise à 4 voies de la ligne existante entre Toulouse et Saint-Jory afin de pouvoir accueillir les circulations à grande vitesse ainsi que le développement des transports du quotidien et du trafic de marchandises.

Cette mise à 4 voies est l'objectif du projet AFNT. Elle s'accompagne de la création d'un terminus partiel des TER en garde de Castelnau d'Estrétefonds et de la création/adaptation de 6 gares de proche banlieue et pôles d'échanges multimodaux.

Ce partenariat a vocation à aborder diverses thématiques. Parmi elles, l'acceptabilité du chantier de construction, la passation et l'exécution des marchés de travaux, les engagements développement durable du projet, l'emploi et la formation, l'harmonisation des pratiques et la promotion des métiers.

La présente charte n'a pas de caractère réglementaire. Elle est un outil d'accompagnement à la décision partagé et permet d'avoir une vision d'ensemble des bonnes pratiques pour la réalisation des chantiers des AFNT.

Sa valeur est indicative à l'égard des acteurs des Travaux Publics et ne revêt, de fait, aucun caractère prescriptif.

Elle n'a pas vocation non plus à se substituer aux protocoles et accords contractuels existants et à venir, ni à répondre aux questions qui pourraient se poser dans le contexte actuel.



Entre les signataires :

La Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie - délégation Pyrénées (ci-après « F RTP Occitanie »), compte 2 100 entreprises adhérentes de toute tailles intervenant dans l'ensemble des spécialités des Travaux Publics en Occitanie. Sa vocation est d'accompagner chacune de ses entreprises affiliées à travers l'évolution continue du marché et ainsi permettre de pérenniser leur positionnement d'acteurs moteurs du développement économique régional, représentée par Frédéric CHARMASSON, son président délégué.

Les entreprises de la Fédération partagent des valeurs communes, sont animées par une même passion, dotées de compétences reconnues, qu'elles mettent quotidiennement au service du territoire sur lequel elles sont implantées.

SNCF Réseau (ci-après SNCF Réseau), société anonyme au capital social de 500.000.000 Euros dont le siège est situé à SAINT-DENIS (93200), 15-17 rue Jean-Philippe Rameau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 412 280 737, agissant au nom de l'Etat français en vertu des dispositions de l'article L.2111-20 du Code des Transports, représentée par Madame Catherine TREVET, Directrice territoriale Occitanie, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après désignées collectivement « les Parties »

La présente charte partenariale, ci-après désignée « la Charte » comprend la prise en compte des thématiques suivantes :

1- COMMUNICATION ET INFORMATION AUTOUR DES CHANTIERS

Maître d'ouvrage responsable, SNCF Réseau s'attache à entretenir et développer le réseau ferroviaire dans le respect des exigences environnementales et sociétales, en prenant en compte les considérations agricoles, environnementales, politiques, socio-économiques des territoires.

Dans cette perspective, le dialogue constitue pour SNCF Réseau l'opportunité d'ancrer le projet des AFNT de façon positive sur le territoire. L'ambition de SNCF Réseau est d'accompagner le territoire pour accueillir cette infrastructure nouvelle en favorisant son insertion la plus harmonieuse possible, tout au long des travaux et après sa mise en service.

L'information et le dialogue avec toutes les parties prenantes concernées constituent ainsi une priorité pour SNCF Réseau. Les actions de communication qui seront mises en œuvre ont vocation à s'adresser :



- Aux collectivités (Région, Conseils départementaux, intercommunalités, communes...) et acteurs institutionnels du territoire, comme les partenaires cofinanceurs
- Aux riverains des travaux et la future infrastructure ferroviaire
- Aux usagers des transports : piétons, cyclistes, automobilistes, ...
- Aux entreprises impactées par le projet et leurs représentants
- Aux autres gestionnaires d'infrastructures concernés par le projet : VNF, Vinci Autoroutes, ...
- Aux clients SNCF, fret comme voyageurs, et leurs représentants (associations d'usagers, ...)

Les objectifs principaux du dispositif de dialogue et de communication poursuivis par SNCF Réseau sont les suivants :

1. Expliquer le projet et ses effets : informer en temps utile les parties prenantes
2. Accompagner le changement pendant les travaux et à terme : être aux côtés des parties prenantes impactées par le projet (riverains, entreprises locales...), partager la méthodologie des travaux et leur avancement
3. Valoriser le projet et les travaux : mettre en avant les bénéfices apportés par le projet, embarquer les parties prenantes dans des actions positives jalonnant l'avancement des travaux

SNCF Réseau, maître d'ouvrage des travaux, doit être identifié comme tel par les parties prenantes. Les actions de communication et de dialogue pourront impliquer les entreprises prestataires qui devront se rendre disponibles pour y participer.

Les signataires s'engagent, dans leurs périmètres respectifs, à adopter une démarche d'exemplarité, d'écoute et d'ouverture vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

2- SANTE ET SECURITE SUR LES CHANTIERS

La santé et la sécurité des circulations et des personnes (salariés des entreprises intervenantes, voyageurs, riverains, automobilistes, ...) est une priorité absolue pour les signataires et l'objectif de zéro accident grave sur les chantiers visés par la Charte doit être poursuivi par tous les acteurs. Aussi, il convient d'adopter différentes mesures permettant la bonne tenue de celui-ci à différents niveaux.



La prévention des risques sur chantier est également une priorité ; au-delà des exigences réglementaires et de la coordination sécurité et protection de la santé, SNCF Réseau souhaite la mise en œuvre d'un chantier apaisé, en incitant les entreprises à des démarches de prévention ambitieuses.

Aussi, la formation de tous les intervenants sur les chantiers (personnel d'exécution permanent et/ou intérimaire et encadrement) de façon à réduire les risques et à donner une culture de la prévention des risques chantier qui soit la même pour tous est primordiale.

Des formations complémentaires pourront être envisagées autant que de besoin et ne remplaceront en aucune manière les formations que doivent les entreprises à leurs salariés sur le fondement des principes généraux de prévention définis par le Code du travail.

La FRTP Occitanie - délégation Pyrénées propose de s'appuyer sur la fiche « Les travaux sous circulation » élaborée par la SMA-BTP pour vérifier que toutes les conditions sont réunies pour que les travaux sous circulation ne soient pas générateurs d'accidents ni pour les salariés, ni pour les riverains. Il conviendra de mettre l'accent sur le trafic des engins d'approvisionnement du chantier.

Au-delà des obligations réglementaires de coordination sécurité et protection de la santé liées à la coactivité, SNCF Réseau demandera aux entreprises la mise en place de mesures concrètes de prévention intra-entreprise, avec une exigence particulière pour le signalement en cours de chantier des situations à risques ou de presque accident et le suivi de leur traitement interne, tout comme la remontée d'indicateurs de prévention.

L'amélioration des conditions de travail passe aussi par l'amélioration des installations de cantonnements et de base vie adaptées à la taille du chantier.

La FRTP Occitanie - délégation Pyrénées propose donc de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Interroger les entreprises titulaires pour connaître leurs attentes.
- Sensibiliser les entreprises titulaires au respect du règlement de chantier de SNCF Réseau dont l'objectif est de contrôler la qualité de l'environnement chantier pour un chantier « exemplaire », notamment pour les travaux sous circulation ;

Ces axes se déclineront via des fiches d'actions rédigées à l'initiative du comité de pilotage de la Charte.



3- LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET LA CONCURRENCE DELOYALE

En ce qui concerne l'organisation du travail et la lutte contre le travail illégal, de nombreuses entreprises des Travaux Publics disposent en interne de charte d'éthique qu'elles mettent en œuvre de façon systématique, y compris dans leurs relations avec les sous-traitants.

De plus, la FNTP a signé une convention nationale pour la lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale dans le BTP qui prévoit un certain nombre d'actions et d'engagements.

La FRTTP Occitanie - délégation Pyrénées propose donc de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Développer l'information sur les situations de travail illégal. La FRTTP Occitanie - délégation Pyrénées incitera ses adhérents à signaler les situations de travail illégal ou qui paraissent suspectes, dont ils ont connaissance,
- Développer la vigilance à l'égard du détachement de salariés et des offres anormalement basses,
- Développer la connaissance sur la main-d'œuvre présente sur le chantier. La FRTTP Occitanie - délégation Pyrénées définira les moyens d'atteinte de cet objectif (liste à jour des salariés présents sur le chantier et des intérimaires, relevés de leur durée de travail, copie des autorisations de travail pour les salariés étrangers qui y sont assujettis, badge d'accès à chaque intervenant sur le chantier à la fois pour contrôler sa carte professionnelle BTP et s'assurer qu'il a reçu les consignes de sécurité, ...),
- Mener des actions d'information et de sensibilisation sur les droits et obligations de chacun en relation avec le travail illégal.

4- ENGAGEMENTS DEVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de l'environnement, de ses ressources, l'enjeu du changement climatique et les enjeux sociaux sont la priorité des entreprises de Travaux Publics. Au cœur des projets d'aménagement des territoires, supports de nombreux usages et services, les infrastructures de mobilité doivent être adaptées pour tenir compte des enjeux environnementaux et



apporter leur contribution à la lutte contre le changement climatique, que ce soit dans leur conception, leur construction, leur entretien mais également dans leur usage.

SNCF Réseau a à cœur de répondre aux défis sociétaux actuels, notamment en matière de transitions énergétique et écologique, perte de biodiversité, approvisionnement en matières premières, changement climatique et économie sociale et solidaire.

Une stratégie développement durable (DD) a été définie pour le projet AFNT et constitue sa colonne vertébrale. Elle se veut transversale et cohérente avec les enjeux environnementaux globaux de SNCF Réseau et répond à l'appel universel des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) formulés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). En phase de réalisation, elle s'articule autour des quatre axes principaux suivants :

Axe 1 : Démarche ERC et biodiversité

Axe 2 : Eco conception et économie circulaire

Axe 3 : Cadre de vie et parties prenantes

Axe 4 : Économie Sociale, solidaire et ancrage territorial.

C'est en ce sens que SNCF Réseau et la FRTF Occitanie - délégation Pyrénées s'accordent pour agir sur différents aspects du chantier de construction objet de la Charte, afin que celui-ci soit le plus écoresponsable notamment. Les axes de travail suivants seront déclinés dans des fiches d'actions mises au point entre les Parties :

- Mettre en œuvre la démarche Eviter/Réduire/Compenser dans toutes les composantes du chantier
- Mettre en place une économie circulaire des matériaux entrants et sortants du chantier
- Favoriser le réemploi des matériaux sur site et leur recyclage
- Promouvoir l'utilisation des outils FNTF/FRTF à disposition des entreprises,
- Réduire la consommation de ressources et d'énergie fossile durant la construction
- Limiter l'usage des emprises au strict minimum
- Réduire les nuisances vis-à-vis des riverains comme les sources de bruit et de vibrations de chantier, les émissions de poussière et de lumière



- Rechercher l'innocuité environnementale et sanitaire des matériaux et produits utilisés sur le chantier, qui devra être démontrée notamment au travers des Fiches de Données de Sécurité,
- Gérer le risque de pollution accidentelle : par la définition d'un plan d'urgence et de mesures de traitement immédiat permettant de circonscrire immédiatement un déversement accidentel éventuel et de prendre toutes les mesures pour éviter un impact sur la santé, et par la formation du personnel
- Intégrer l'infrastructure à son environnement, sous toutes ses formes, en généralisant les actions de protection de la biodiversité du patrimoine arboré et culturel et en réduisant les nuisances générées par l'infrastructure et son chantier
- Suivre le respect des engagements pendant le chantier

Ces axes se déclineront via des fiches d'actions rédigées à l'initiative du comité de pilotage de la Charte.

L'axe Economie sociale, solidaire et ancrage territorial fait l'objet d'un paragraphe spécifique, ci-dessous.

5- AMBITION D'ACHATS SOCIAUX ET SOLIDAIRES ET ANCRAGE ECONOMIQUE TERRITORIAL

Les AFNT sont un grand projet en Occitanie avec une forte visibilité sur le territoire. Ce projet porte une ambition d'achats RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en cohérence avec la politique de SNCF Réseau visant à avoir un niveau d'insertion sociale ambitieux et faire bénéficier au mieux le territoire des retombées économiques dans le respect des règles des marchés.

Pour ce faire la feuille de route déclinée visera à :

PARTICIPER A L'INSERTION SOCIALE

L'objectif poursuivi est de développer l'emploi local et de permettre l'accès à un emploi durable des publics en insertion de toutes qualifications grâce à l'inscription de clauses sociales dans tous les marchés qui s'y prêtent, tout en permettant ainsi aux entreprises de disposer du vivier de recrutement nécessaire à leur développement.



La F RTP Occitanie œuvre quotidiennement pour l'insertion des publics rencontrant des difficultés en menant des séries d'actions de retour vers l'emploi. Ces clauses d'insertion permettront de former de nouveaux professionnels et d'enrichir les entreprises de nouvelles compétences.

Il est considéré par la Profession, qu'1 million d'euros investi génère 10 emplois directs et 5 indirects.

FAVORISER L'ECONOMIE LOCALE

Cette ambition se traduira par :

- L'identification et la connaissance du tissu des entreprises locales en lien étroit avec la F RTP Occitanie - délégation Pyrénées et l'appel à elles via des leviers contractuels légaux,
- L'encouragement du recours aux PME/TPE via différents outils comme la mise en place d'un interlocuteur unique chez SNCF Réseau pour les TPE/PME, une politique d'allotissement, la délégation de paiement directe par SNCF Réseau des fournisseurs/sous-traitants de rang 2, 3 et plus, en s'assurant de la santé financière et de l'indépendance financière des petites entreprises, ...

Des réunions d'informations spécifiques, comme sur l'allotissement, pourront être proposées par SNCF Réseau à destination des entreprises de Travaux Publics afin qu'elles anticipent les prochains marchés publics.

CHOISIR DES ENTREPRISES MAJORS AYANT UN IMPACT SOCIAL, SOLIDAIRE ET ÉTHIQUE « POSITIF »

Les leviers en cours de réflexion pourraient être :

- La mise en place de critères sociaux et solidaires dans la notation RSE,
- La mise en place d'une clause de performance RSE systématiquement dans tous les contrats de plus de 6 mois qui demande une évaluation par un organisme tiers indépendant selon la norme ISO26000 et la consultation des évaluations RSE faites par des organismes tiers,



FAVORISER L'EMPLOI DURABLE FACE AUX CONTRATS PRÉCAIRES

Cette ambition consiste notamment à demander une offre d'insertion dans la réponse à l'appel d'offre et en l'évaluant via la notation RSE à 20 % (note insertion sociale).

6- ATTRACTIVITE ET PROMOTION DES METIERS – FORMATION ET RECRUTEMENT

Les habitants d'Occitanie, dans le cadre du projet de construction objet de la Charte, peuvent devenir les futurs salariés de SNCF Réseau ou des entreprises travaillant sur les chantiers. Ainsi des actions de promotion destinées à faire connaître l'ensemble des métiers des Travaux Publics permettront de recruter des futurs collaborateurs amenés à travailler sur la réalisation de ces infrastructures.

ACTIONS DE PROMOTION DES METIERS

Les Parties s'engagent à faire la promotion des métiers des Travaux Publics lors d'événements dédiés au projet (forum emploi, salon, visite de sites, interventions spécifiques...).

Ces événements pourront cibler différents types de publics notamment des lycéens, des apprentis, des étudiants, des demandeurs d'emploi. Les prescripteurs d'emplois (conseillers pôle emploi, missions locales...) seront également sensibilisés aux métiers et offres d'emplois générés par les chantiers.

En complément de ces actions, des jobdating pourront être organisés spécifiquement pour le projet AFNT, sur le territoire.

OUTILS DE PROMOTION DES METIERS

Les outils de promotion des métiers seront mis à disposition :

- Le site emploi SNCF (<https://www.emploi.sncf.com>) est accessible à tous et répertorie les offres d'emploi proposées en Occitanie.
- Le site de découverte des métiers des Travaux Publics (www.popup-tp-digital.fr) pour connaître les métiers et les lieux de formations en Occitanie.



- Un guide des métiers SNCF 2022 est également disponible sur ce site. Il présente les différents métiers (missions, profils recherchés, conditions d'accès) nécessaires à la production ferroviaire mais également les formations proposées en alternance au sein de la SNCF.
- Des partenariats pourront être établis avec des lycées professionnels de l'Éducation Nationale et l'IFTP, le centre de formation par apprentissage de la FRTF Occitanie, afin de faire connaître plus largement les métiers des travaux publics et les formations SNCF afférentes.
- Le train de l'emploi.

Pour certains métiers dits en tension, nous souhaitons développer en lien avec Pôle emploi et le GRETA des « Préparations Opérationnelles à l'Embauche ». Ce dispositif présente un double intérêt, non seulement une montée en compétences des candidats en recherche d'emploi mais également une sécurisation de leur parcours de recrutement.

7- DUREE DE LA CHARTE

Les termes de la Charte ont vocation à s'appliquer pendant toute la durée des chantiers de construction des AFNT.

8- PILOTAGE DE LA CHARTE

COMITE DE PILOTAGE ANNUEL

Un comité de pilotage se réunira à minima 2 fois par an pour assurer un suivi des actions. Un bilan qualitatif et quantitatif sera présenté par chacune des Parties. Le cas échéant, des actions conjointes seront décidées et menées afin de capitaliser les écueils et les bonnes pratiques mises en place par les acteurs des Travaux Publics et SNCF Réseau.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE CHAQUE PARTIES

Trois représentants de chaque Partie seront désignés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions. Des personnalités ad hoc pourront être invitées en fonction des thématiques abordées.



Fait à Toulouse, le 15 février 2023,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Charmasson', is written over a diagonal line.

Le Président délégué de la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie
Frédéric CHARMASSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Morin', is written in a cursive style.

Le représentant régional de SETVF
Ivan MORIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Trevet', is written in a cursive style.

La directrice territoriale SNCF Réseau Occitanie
Catherine Trevet